

A PROPOS DU CENTRE LAÏQUE DES AUBERGES DE JEUNESSE...

Deux mots à M. André Morice, député de la Loire-Inférieure, Sous-Secrétaire d'Etat à la Jeunesse et aux Sports.

La C.G.T.-F.O. ne reste pas indifférente aux problèmes posés par l'organisation des Loisirs des Jeunes Travailleurs.

Le Syndicalisme libre, fidèle à sa mission se doit d'aider les Jeunes Travailleurs qui veulent, en dehors de toute influence politique ou confessionaliste, organiser leurs loisirs d'une manière rationnelle.

L'Ajisme répond incontestablement à un double souci:

1- Libérer les jeunes travailleurs pendant leur congé et leurs jours de repos de l'atmosphère de l'usine et les soustraire à l'influence déprimante des plaisirs frêlés qu'une société décadente met à leur disposition

2- Eduquer le jeune salarié en lui donnant le sens de ses responsabilités et le goût de l'étude, qui feront de lui un homme complet capable de jouer un rôle déterminant dans la société de demain.

Inutile de dire que ce Mouvement, s'il a rencontré l'appui des organisations qui ont encore le souci de la liberté, et notamment de nos syndicats F.O., a, par contre, dressé contre lui tous ceux qui veulent caporaliser la jeunesse.

Pour faire échec à nos jeunes camarades Ajistes, ils se sont efforcés de mettre debout un invraisemblable amalgame de mouvements de jeunesse et de tous mouvements se prétendant éducatifs, dont le but avoué était de permettre, à certains partis ou églises de mettre la main sur la jeunesse.

Cet organisme, aux prétentions inacceptables pour la quasi-totalité des Ajistes (95 % environ) s'appelle *La Fondation Française des Auberges de Jeunesse*.

Inutile de préciser que si F.O. a, dès le début, marqué son hostilité à la Fondation, il n'en est pas de même de la C.G.T. politisée qui lui a donné son adhésion enthousiaste. Témoin, cette lettre émanant du Bureau Confédéral cégétiste, que nous offrons à la méditation de tous nos Camarades:

Confédération Générale du Travail, 213 Rue Lafayette, PARIS 10ème,

*Paris, le 23 décembre 1948,
au Camarade GUIBERT, Centre Laïque des Auberges de Jeunesse et du Plein-Air,
13 bis rue Jean Dolent. PARIS,*

Cher Camarade,

Vous voudrez bien nous excuser de n'avoir donné aucune réponse à vos précédentes convocations. Nous pensions qu'il s'agissait d'une erreur de votre part, car nous avons donné depuis longtemps notre position quant à notre participation à des «mouvements d'usagers des Auberges de la Jeunesse».

Je vous le précise donc à nouveau pour dissiper des quiproquos.

La Confédération Générale du Travail est elle-même un Mouvement d'usagers des Auberges de la Jeunesse, elle est affiliée à la Fondation française des Auberges de la Jeunesse, organisme technique.

La C.G.T. a précisé dans les différentes assises de ses organismes réguliers sa position en disant «que le mouvement syndical entendait organiser lui-même les caravanes syndicales jeunes travailleurs». Les sections de Jeunes syndiqués fournissant les responsables nécessaires aux caravanes itinérantes ou fixes.

D'autre part la C.G.T. a appelé les sections syndicales, les syndicats, les unions départementales, à l'action pour obtenir des subventions pour l'organisation de ces caravanes; de nombreux succès ont été